



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
20.04.2005 Bulletin 2005/16

(51) Int Cl.7: **G07G 1/00, G07G 1/01**

(21) Numéro de dépôt: **03023307.6**

(22) Date de dépôt: **15.10.2003**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(71) Demandeurs:
 • **Chabot, Dominique**
85000 La Roche-Sur-Yon (FR)
 • **Roux, Brice**
85340 Olonne-Sur-Mer (FR)
 • **Pondevy, Jean-Baptiste**
85440 Talmont-St-Hilaire (FR)

(72) Inventeurs:
 • **Chabot, Dominique**
85000 La Roche-Sur-Yon (FR)
 • **Roux, Brice**
85340 Olonne-Sur-Mer (FR)
 • **Pondevy, Jean-Baptiste**
85440 Talmont-St-Hilaire (FR)

(74) Mandataire: **Nithardt, Roland**
Cabinet Roland Nithardt,
Conseils en Propriété Industrielle S.A.,
Y-Parc,
Rue Galilée 9
1400 Yverdon-les-Bains (CH)

(54) **Dispositif de gestion d'un point de vente d'une organisation commerciale**

(57) Le dispositif (10) comporte une caisse enregistreuse (11) composée d'un tiroir-caisse (12) associé à un clavier (13) de saisie de données relatives à des articles et d'un écran d'affichage (14) de ces données et/ou de données complémentaires. La caisse enregistreuse (11) est reliée à un ordinateur standard (15) auquel est connecté l'écran d'affichage (14) et qui pilote en outre un deuxième écran d'affichage (16) permettant de diffuser des spots publicitaires ou similaires. Un modem (17) connecté à l'ordinateur standard (15) permet de recevoir des fichiers correspondant à ces spots publicitaires.

La caisse enregistreuse (11) est également reliée à un dispositif de commande (18) du tiroir-caisse, ce dispositif étant connecté d'une part à l'ordinateur standard (15) et d'autre part au tiroir-caisse (12), à une imprimante de tickets (19) ainsi qu'à un lecteur (20) d'identification des produits.

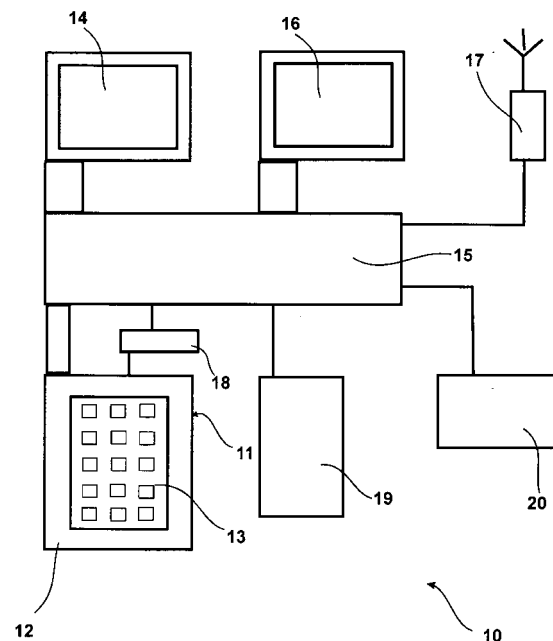


FIG. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de gestion d'un point de vente d'une organisation commerciale, ce dispositif comportant une caisse enregistreuse équipée d'un tiroir-caisse associé à un clavier de saisie de données relatives à des articles vendus audit point de vente et achetés par un client, et un écran d'affichage de ces données et/ou de données complémentaires.

[0002] Les organisations commerciales, notamment les boutiques, les magasins, les kiosques et, de manière générale, tous les points de vente publics sont équipés d'au moins une caisse de sortie, dite caisse enregistreuse, qui comporte habituellement au moins un tiroir-caisse. Les machines de ce type sont pourvues, pour la plupart d'entre elles, d'un écran d'affichage et d'un clavier. Pour des raisons de commodité, le clavier est souvent intégré à l'écran qui est du type écran tactile.

[0003] La caisse constitue un passage obligatoire et souvent une zone d'attente encombrée pour les clients qui attendent leur tour. C'est l'endroit idéal pour disposer des objets ou des affiches publicitaires qui permettent de capter l'attention des clients, étant donné que pendant cette attente les clients sont réceptifs et non distraits par d'autres préoccupations.

[0004] Les affiches publicitaires statiques n'ont qu'un impact mineur. En outre, la surface disponible au voisinage de la caisse enregistreuse est petite et souvent encombrée par des présentoirs de produits correspondant à des achats dits de dernière minute, tels que des confiseries par exemple. Pourtant, on sait que la publicité directe sur le point de vente correspond à une recherche constante de toute organisation commerciale et nombre de solutions ont été proposées pour répondre à cette demande.

[0005] Parmi ces solutions, on peut par exemple citer les grands écrans suspendus dans les allées des grandes surfaces. Leur impact est faible parce qu'ils sont placés en hauteur et que, au cours de leur cheminement dans les allées d'une grande surface, les clients ne s'arrêtent pas pour regarder les séquences publicitaires diffusées par ces panneaux.

[0006] Les autres solutions classiques telles que les consoles ou les supports d'affiches sont encombrants et dérangent les clients qui recherchent une libre circulation au niveau des caisses.

[0007] En conclusion, il n'existe actuellement aucun moyen efficace permettant de diffuser de la publicité directement sur le point de vente, aux abords des caisses enregistreuses sans encombrer l'espace disponible et sans gêner la libre circulation des clients.

[0008] Le but de la présente invention consiste à combler cette lacune en offrant un dispositif capable de remplir les fonctions habituelles de caisse enregistreuse tout en diffusant des messages publicitaires ou de l'information pour la clientèle aux abords de la caisse de sortie d'un point de vente, sans pour autant occuper un

espace indispensable pour la bonne marche de ce point de vente et sans indisposer les clients.

[0009] Ce but est atteint par le dispositif de gestion d'un point de vente selon l'invention tel que défini en préambule et caractérisé en ce qu'il comporte au moins un ordinateur agencé pour piloter ledit écran d'affichage des données relatives aux articles vendus audit point de vente et achetés par le client et/ou de données complémentaires, et en ce que ledit ordinateur est équipé d'un deuxième écran agencé pour diffuser des spots publicitaires et/ou des informations internes ou externes à l'organisation commerciale.

[0010] Selon un mode de réalisation avantageux, ledit ordinateur est associé à des moyens agencés pour recevoir lesdits spots publicitaires et ou lesdites informations internes ou externes à l'organisation commerciale en ligne via Internet.

[0011] D'une manière préférentielle, le dispositif comporte un dispositif de commande du tiroir-caisse, ce dispositif de commande étant connecté entre ledit ordinateur et ledit tiroir-caisse.

[0012] Le dispositif comporte avantageusement une imprimante de tickets de caisse ainsi qu'un lecteur d'identification des produits.

[0013] De façon préférentielle, ledit deuxième écran est agencé pour afficher successivement ou simultanément des données relatives aux produits achetés et des spots publicitaires.

[0014] Selon un mode de réalisation particulièrement avantageux, le dispositif est agencé pour transmettre des données relatives aux produits achetés vers une banque de données. Cette banque de données peut être interne ou externe au point de vente.

[0015] De façon préférée, le dispositif de commande du tiroir-caisse est directement piloté par ledit ordinateur en fonction de données saisies au moyen du clavier.

[0016] La présente invention et ses avantages seront mieux compris à la lecture de la description détaillée d'une forme de réalisation préférée du dispositif de l'invention, en référence aux dessins annexés donnés à titre indicatif et non limitatif, dans lesquels:

- la figure 1 est une vue schématique représentant une forme de réalisation avantageuse du dispositif de gestion d'un point de vente selon l'invention, et
- la figure 2 représente une forme de réalisation particulièrement avantageuse du dispositif selon l'invention.

[0017] En référence à la figure 1, le dispositif 10 de gestion d'un point de vente d'une organisation commerciale, telle que par exemple un kiosque à journaux, comporte une caisse enregistreuse 11 composée principalement d'un tiroir-caisse 12 associé à un clavier 13 de saisie de données relatives à des articles vendus audit point de vente et achetés par un client et d'un écran d'aff-

fichage 14 de ces données et/ou de données complémentaires. Cette caisse enregistreuse 11 comporte par ailleurs un ordinateur standard 15 auquel est connecté ledit écran d'affichage 14 et qui pilote en outre un deuxième écran d'affichage 16 agencé pour diffuser des spots publicitaires et/ou des informations internes ou externes à l'organisation commerciale.

[0018] L'ordinateur standard 15 est également connecté à des moyens tels qu'un modem 17 qui permet par exemple de recevoir en ligne, notamment par Internet, des fichiers correspondant auxdits spots publicitaires et/ou auxdites informations internes ou externes à l'organisation commerciale et destinés à être diffusés sur ledit deuxième écran d'affichage 16.

[0019] La caisse enregistreuse 11 est également reliée à un dispositif de commande 18 du tiroir-caisse, ce dispositif étant connecté d'une part à l'ordinateur standard 15 et d'autre part au tiroir-caisse 12, à une imprimante de tickets 19 ainsi qu'à un lecteur 20 d'identification des produits, par exemple un lecteur optique de codes à barres ou similaire, par exemple un détecteur de signaux de fréquence radio émis par des puces électroniques d'identification de produits mis en vente au point de vente.

[0020] L'ordinateur standard 15 est pourvu de deux cartes graphiques lui permettant de gérer les deux écrans 14 et 16. Le clavier 13 peut être un clavier standard ou, de préférence un clavier tactile programmable dont on peut modifier le libellé des touches en fonction des besoins ou des applications.

[0021] Au moment du passage du client à la caisse enregistreuse, les articles sont identifiés au moyen du lecteur 20 de code à barres ou similaire. La saisie des données se fait habituellement de manière manuelle au moyen du clavier 13 du tiroir-caisse 12. Ces données sont transmises à l'ordinateur 15 qui comporte une banque de données interne ou via cet ordinateur vers un serveur central installé au point de vente ou encore vers une banque de données externe. L'écran 14 affiche les données relatives à l'achat effectué par le client, notamment le prix unitaire des produits, la quantité, le prix total, la nature des produits etc. Une partie au moins des informations relatives à l'achat est également affichée sur l'écran 16 orienté vers l'acheteur. Ces informations peuvent apparaître simultanément ou de façon décalée par rapport aux spots publicitaires diffusés par l'écran 16.

[0022] Les opérations relatives au paiement se déroulent de manière classique. La caissière saisit par exemple le type de paiement, chèque bancaire, carte de crédit, espèces. L'ordinateur 15 commande, le cas échéant l'ouverture du tiroir-caisse 12 par l'intermédiaire du dispositif de commande 18. En outre, il commande l'impression du ticket de caisse ou de la facture du client. Enfin, il transmet les données vers la banque de données interne ou externe, ce qui lui permet de procéder à la gestion des stocks, des comptes-clients, et éventuellement des cartes de fidélité, en particulier de l'attri-

bution de points de fidélité.

[0023] Les spots ou séquences publicitaires sont diffusés par l'écran 16 selon des critères prédéterminés. Par exemple, ces séquences peuvent dépendre des tranches horaires, sachant que le type d'acheteurs dépend de ces tranches horaires. De manière plus structurée, les spots diffusés peuvent être liés aux achats effectués. Dans ce cas, les informations issues du lecteur optique, suite à l'identification des produits achetés, sont transmises et traitées par l'ordinateur 15 qui gère la diffusion des spots publicitaires en fonction de la nature des produits achetés. Par exemple, si un acheteur acquiert plusieurs revues relatives à l'informatique, les spots publicitaires diffusés peuvent par exemple concerner des promotions concernant une marque d'équipement informatique.

[0024] Ces promotions peuvent concerner des articles commercialisés par le point de vente, donc des promotions internes, ou des articles non vendus par le point de vente, donc des promotions externes. Si le point de vente fait partie d'un groupe, le deuxième écran peut diffuser des publicités de l'ensemble du groupe. Cet écran peut également servir à des fins ludiques, l'organisation de jeux ou de concours diffusés en temps réel dans un ensemble de points de vente, même si le jeu se déroule dans un seul point de vente particulier d'un groupe.

[0025] Le deuxième écran 16 peut être décomposé en plages respectivement affectées à des fonctions d'affichage distinctes. L'une des fonctions est l'affichage de données directement représentatives de l'achat effectué par le client. Une autre fonction peut correspondre à des spots animés. Une autre fonction pourrait correspondre à des affichages déroulant en boucle permettant d'attirer en permanence l'attention sur des promotions commerciales ou autres.

[0026] Le dispositif illustré par la figure 2 se compose d'une caisse enregistreuse 21 essentiellement constituée d'un tiroir-caisse 22, d'un ordinateur standard 25, d'un premier écran 24 et d'un deuxième écran 26. L'écran 24 qui est orienté vers la caissière cumule deux fonctions, à savoir la fonction écran d'affichage classique et la fonction clavier de saisie des données relatives à la vente. Il s'agit en l'occurrence d'un écran tactile. Le deuxième écran 26 est orienté vers le client et a principalement comme fonction l'affichage de données relatives à l'achat fait par le client et la diffusion de spots publicitaires ou de données commerciales quelconques. Les deux écrans 24 et 26 ainsi que le tiroir-caisse 22 sont gérés par l'ordinateur 25.

Revendications

1. Dispositif de gestion d'un point de vente d'une organisation commerciale, ce dispositif comportant une caisse enregistreuse (11 ; 21) équipée d'un tiroir-caisse (12 ; 22) associé à un clavier (13 ; 24)

de saisie de données relatives à des articles vendus audit point de vente et achetés par un client, et un écran d'affichage (14; 24) de ces données et/ou de données complémentaires, **caractérisé en ce qu'il** comporte un ordinateur (15 ; 25) agencé pour gérer ledit écran d'affichage (14) des données relatives aux articles vendus audit point de vente et achetés par le client et/ou de données complémentaires, et **en ce que** ledit ordinateur (15 ; 25) est équipé d'un deuxième écran (16 ; 26) agencé pour diffuser des spots publicitaires et/ou des informations internes ou externes à l'organisation commerciale.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit ordinateur (15) est associé à des moyens (17) agencés pour recevoir lesdits spots publicitaires et/ou lesdites informations internes ou externes à l'organisation commerciale en ligne via Internet.
3. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte un dispositif de commande (18) du tiroir-caisse (13), ce dispositif de commande étant connecté entre ledit ordinateur (15) et ledit tiroir-caisse (13).
4. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte une imprimante (19) de tickets de caisse.
5. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte un lecteur d'identification (20) des produits.
6. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit deuxième écran (16) est agencé pour afficher successivement ou simultanément des données relatives aux produits achetés et des spots publicitaires.
7. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** est agencé pour transmettre des données relatives aux produits achetés vers une banque de données.
8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** ladite banque de données est interne au point de vente.
9. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** ladite banque de données est externe au point de vente.
10. Dispositif selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le dispositif de commande (18) du tiroir-caisse (13) est directement piloté par ledit ordinateur (15) en fonction de données saisies au moyen du clavier (13).

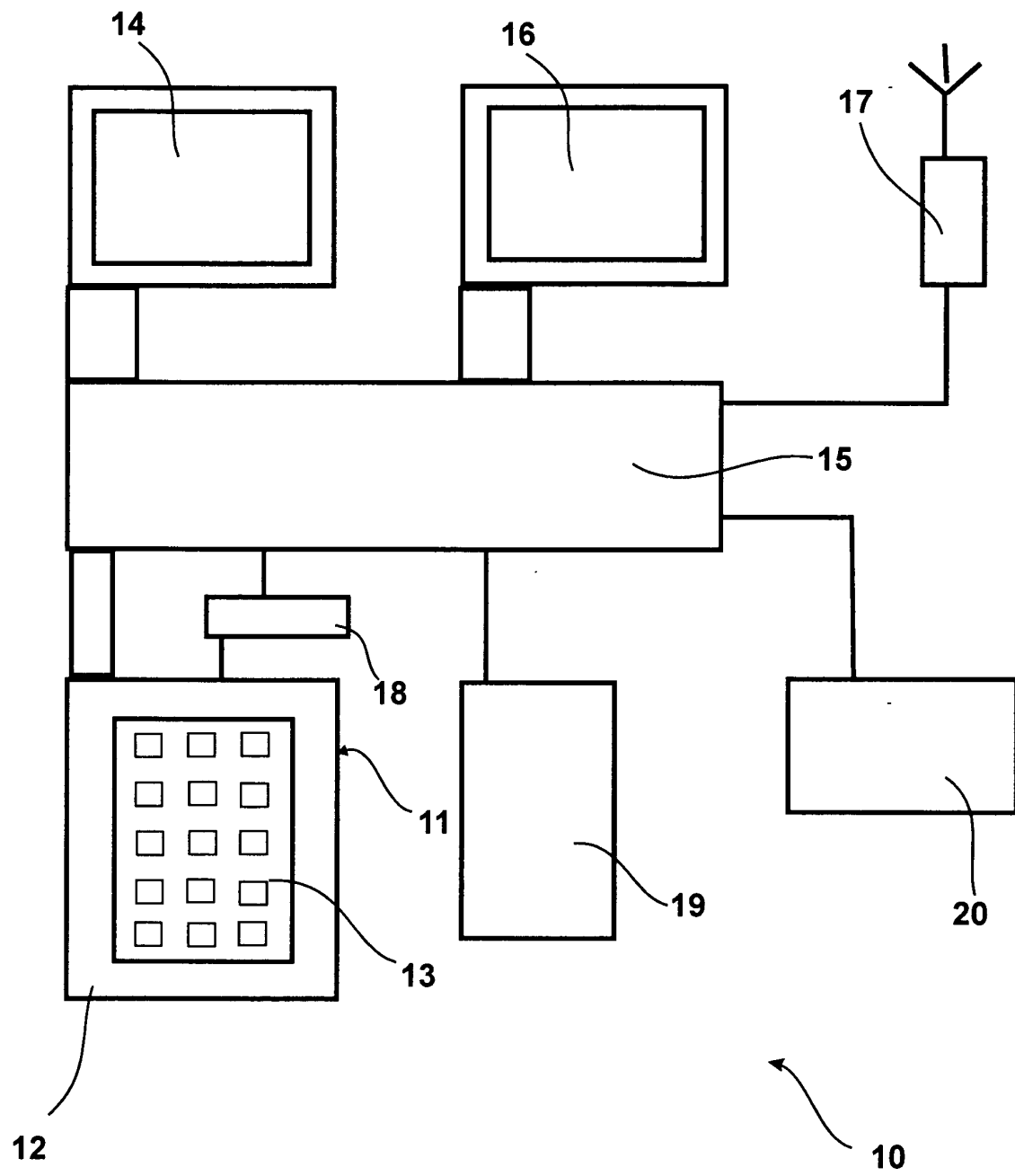


FIG. 1

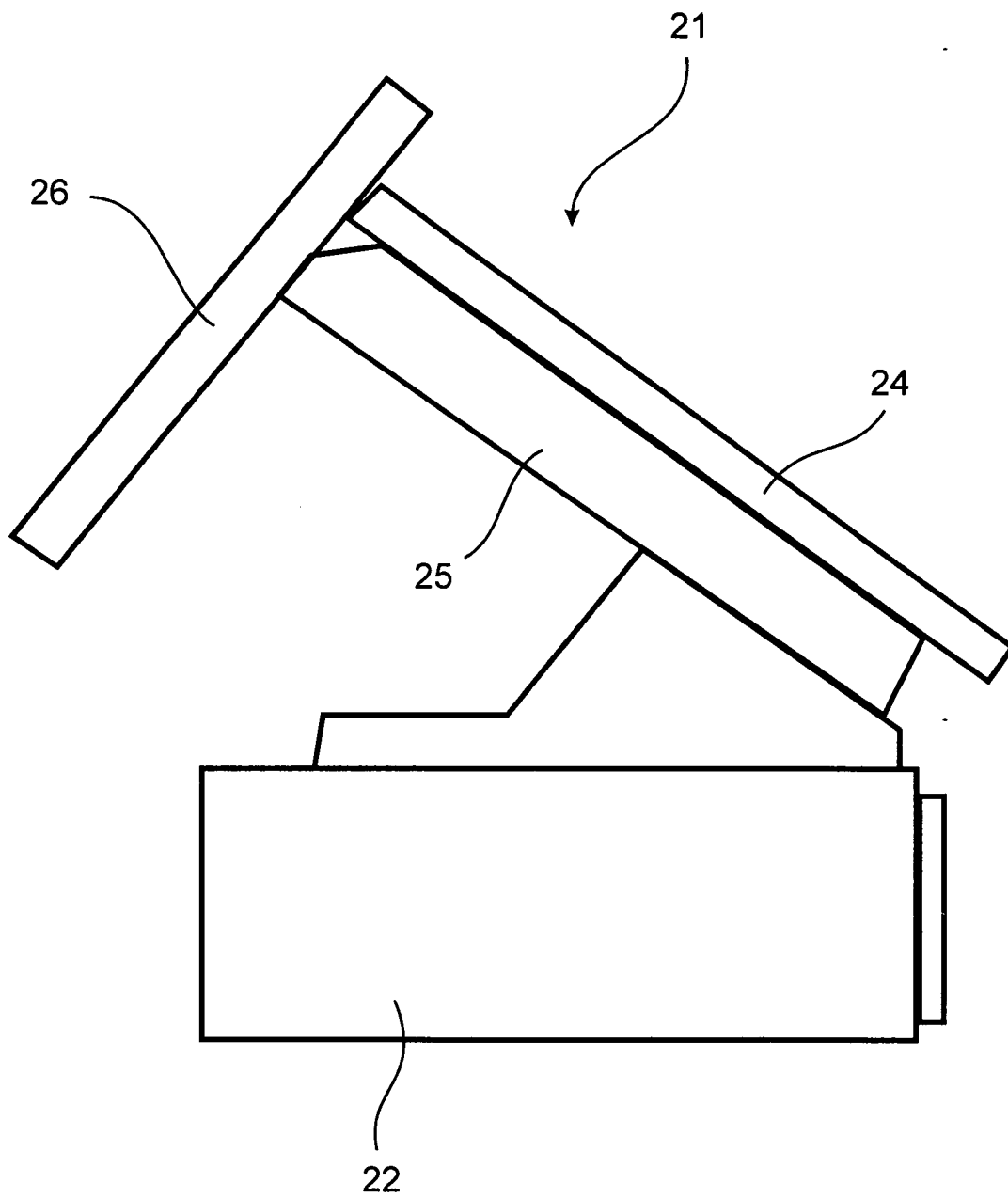


FIG. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 02 3307

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 6 401 074 B1 (SLEEPER DEAN A) 4 juin 2002 (2002-06-04) * colonne 2, ligne 42 - colonne 3, ligne 48 * * colonne 6, ligne 1 - ligne 42 * * colonne 7, ligne 9 - colonne 8, ligne 27 * * figures 1,6,9-11,15 *	1-10	G07G1/00 G07G1/01
X	EP 0 953 949 A (NCR INT INC) 3 novembre 1999 (1999-11-03) * alinéa [0016] - alinéa [0042] * * alinéa [0088] * * figure 6 *	1-5,7,10	
A	US 6 048 268 A (HUMBLE DAVID R) 11 avril 2000 (2000-04-11) * colonne 3, ligne 3 - colonne 5, ligne 42 * * figures 2,5 *	1,3-5,10	
A	EP 0 961 253 A (NCR INT INC) 1 décembre 1999 (1999-12-01) * alinéas [0006],[0007] * * alinéa [0013] - alinéa [0020] * * alinéas [0024],[0027] * * figure 2 *	1,7-9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) G07G G07F
A	DE 42 37 467 A (ESSELTE METO INT GMBH) 11 mai 1994 (1994-05-11) * colonne 4, ligne 4 - ligne 64 * * figures 1,2 *	1,6	
A	DE 299 09 461 U (G & K DATENSYSTEME GMBH) 12 août 1999 (1999-08-12)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 5 février 2004	Examineur Bocage, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 02 3307

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-02-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 6401074	B1	04-06-2002	US	2002019885 A1	14-02-2002
EP 0953949	A	03-11-1999	US	6062477 A	16-05-2000
			EP	0953949 A2	03-11-1999
			JP	2000207638 A	28-07-2000
US 6048268	A	11-04-2000	AUCUN		
EP 0961253	A	01-12-1999	US	6246995 B1	12-06-2001
			EP	0961253 A2	01-12-1999
			JP	2000040182 A	08-02-2000
DE 4237467	A	11-05-1994	DE	4237467 A1	11-05-1994
DE 29909461	U	12-08-1999	DE	29909461 U1	12-08-1999

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82